



Que faire si la date prévue de signature de l'acte est dépassée?

Par **Cédric_54**, le **22/08/2009** à **10:21**

Bonjour,

Voici mon problème:

Avec mon épouse, nous avons signé un compromis de vente fin mai prévoyant la date de signature de l'acte au 30 août 2009.

Nous sommes le 22 et le rendez-vous ne peut toujours pas être fixé car il manque un attestation de remboursement de crédit concernant les vendeurs (il semblerai que le n° de dossier fourni par les vendeurs ne correspondrait à rien pour l'établissement bancaire???) Nous avons donné notre préavis et l'appartement que nous louons a déjà trouvé preneur au 15 septembre.

J'aimerais savoir plusieurs choses:

- Est ce que la vente peut se faire sans cette attestation?
- Que faire pour signer dans les temps (si c'est encore possible...)
- Quels sont les moyens de recours si nous ne signons pas avant le 30 août?

Merci par avance pour vos réponses

Par **Cédric_54**, le **24/08/2009** à **16:45**

Up